

A TRAVERS LE ROYAUME DES ONDES

Tour d'Europe radiophonique

par Alex SURCHAMP

■ ■ ■ ■ ■

BELGIQUE

LA Belgique partage avec la France le peu enviable privilège de n'avoir pas de statut radiophonique. La radiophonie, cependant, s'y est brusquement développée sous le régime de la liberté contrôlée : deux sociétés y réalisent des émissions dont les plus intéressantes sont celles de la station Radio-Belgique, qui a groupé autour d'elle la presque totalité des industriels et commerçants belges de la T. S. F. et qui, par son activité, a su conquérir en Europe une place importante.

se trouve installé le poste Marconi de un kilowatt antenne, qu'on repère aisément grâce aux pylones de 20 mètres qui sont érigés sur le toit même de l'immeuble.

L'importance sans cesse croissante de ses services a obligé Radio-Belgique à agrandir ses installations du début. Tandis que le poste proprement dit, les salles de modulation, les ateliers, le laboratoire et l'auditorium de musique restaient rue de Stassart, les services administratifs et le journal parlé émigraient en de nouveaux locaux voisins, rue du Bastion, où fut installé un auditorium réservé à la parole.

Radio-Belgique s'est toujours appliqué, dans la composition de ses programmes, à garder une haute tenue artistique, à satisfaire à la fois le grand public et l'élite. Tâche ardue, à laquelle préside avec succès un artiste de talent, organisateur réputé, chef des chœurs des Concerts spirituels de Bruxelles, professeur au Conservatoire royal, M. René Tellier.

Quant à la partie littéraire des émissions, elle est confiée à M. Théo Fleischman, écrivain distingué et conférencier de talent. Les meilleurs écrivains et orateurs de Belgique sont invités à parler devant le microphone. Des conférences sur des sujets très variés sont données régulièrement au cours des concerts.

Pendant un certain temps, Radio-Belgique donnait des sélections littéraires, comprenant des récitations, des lectures, accompagnées de commentaires, et aussi d'auditions d'œuvres dramatiques. C'est ainsi que furent radiodiffusées, non seulement des œuvres classiques (Racine, Corneille, Molière), mais aussi des tragédies antiques (Sophocle, Euripide), des mystères du moyen âge, le répertoire romantique, des pièces modernes : *La Paix chez soi*, M. Badin, de Courteline. *Je vais m'en aller*, de Tristan Bernard ; *Sainte Jeanne*, de Bernard Shaw ; *Malborough*, d'Achard ; *Les Plaisirs du hasard*, de René Benjamin, etc.

Ces sélections méritaient la grande faveur du public ; malheureusement, depuis plusieurs mois, elles ont disparu des programmes, les exigences de l'organisme chargé de percevoir les droits d'auteur en matière radiophonique ne permettant pas à Radio-Belgique de conclure un accord proportionné à ses moyens financiers.

Le service littéraire de Radio-Belgique organise fréquemment, de concert avec le service musical, de très curieuses séances : anthologie comprenant de la musique d'orchestre, du chant, des récitations et des commentaires. Enfin, et pour ajouter à l'œuvre de vulgarisation à laquelle doit s'attacher la radiophonie, il établit un programme de cours quotidiens invitant les auditeurs à suivre régulièrement des cours d'anglais, de français, d'espéranto, de sténographie, des causeries italiennes, anglaises, espagnoles, un cours d'histoire de Belgique, un autre de diction, des leçons d'histoire de l'art, d'histoire de Belgique, etc. Ajoutons que certaines parties de ce programme sont réservées à des émissions de cours, conférences et récitations données en flamand.

Le Journal Parlé. — En 1926, Radio-Belgique décida de créer une émission

STATIONS BELGES

	Longueur d'ondes	Puissances en kilocycles	Puissances en kilowatt	Observations
Bruxelles	509	590	1.10	Plan de Prague N'ont pas été désignés par l'U. I. R. et ont adopté une longueur d'ondes de leur choix.
Liège	280		0.2	
Gand	275.2			
Schoerbeek	245.9			
Anvers	265.5		0.100	

Radio-Belgique. — C'est le 23 novembre 1923 que Radio-Belge fut solennellement inauguré par M. Neujean, ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, au cours d'une cérémonie qui se déroula au milieu d'un grand concours de personnalités dans la salle des fêtes de l'Union Coloniale. C'était la septième en date des stations radiophoniques européennes.

La station nouvelle avait eu un parrainage royal : quelques jours, en effet, avant l'inauguration, le roi avait longuement visité les nouvelles installations du poste, s'intéressant très vivement à ses multiples détails. En signant le Livre d'or de Radio-Belgique, le souverain félicitait chaleureusement ceux qui avaient pris l'initiative de doter la Belgique d'un poste radiophonique, se plaisant à espérer le succès de cette audacieuse et intéressante entreprise.

Cet espoir s'est réalisé. Après six ans d'existence, Radio-Belgique peut se retourner avec fierté sur le chemin parcouru : en dépit de mille difficultés, surtout dans le domaine financier, d'excellentes émissions ont été régulièrement assurées, capables de satisfaire les auditeurs les plus exigeants.

Les installations du poste. — C'est à Bruxelles, rue de Stassart, dans les vastes locaux de l'Union Coloniale, que

La technique. — Il est un fait important à noter : c'est que, depuis sa création, Radio-Belgique n'a chômé que deux jours, et encore ces interruptions furent-elles nécessitées par un changement de longueur d'onde.

C'est un technicien remarquable, dont l'expérience et les connaissances sont particulièrement précieuses, M. Denis, qui, non seulement assure la conduite technique de la station, mais qui réalise aussi de véritables tours de force en mettant au point les multiples radiodiffusions que Radio-Belgique offre fréquemment à ses auditeurs. Ces radiodiffusions constituent un travail fort délicat, exigeant d'incessants déplacements en province, des installations hâtives, mais qui doivent néanmoins présenter toutes garanties de perfection.

Peu à peu, le service technique fut amené à perfectionner la sonorité de l'auditorium, à métamorphoser les systèmes microphoniques, de façon à obtenir de meilleurs rendements dans certaines parties de la gamme des sons, et, entre autres, à améliorer notablement les sons graves, travail d'amélioration considérable et d'autant plus absorbant qu'il s'ajoutait au labeur quotidien exigé par le fonctionnement du poste.

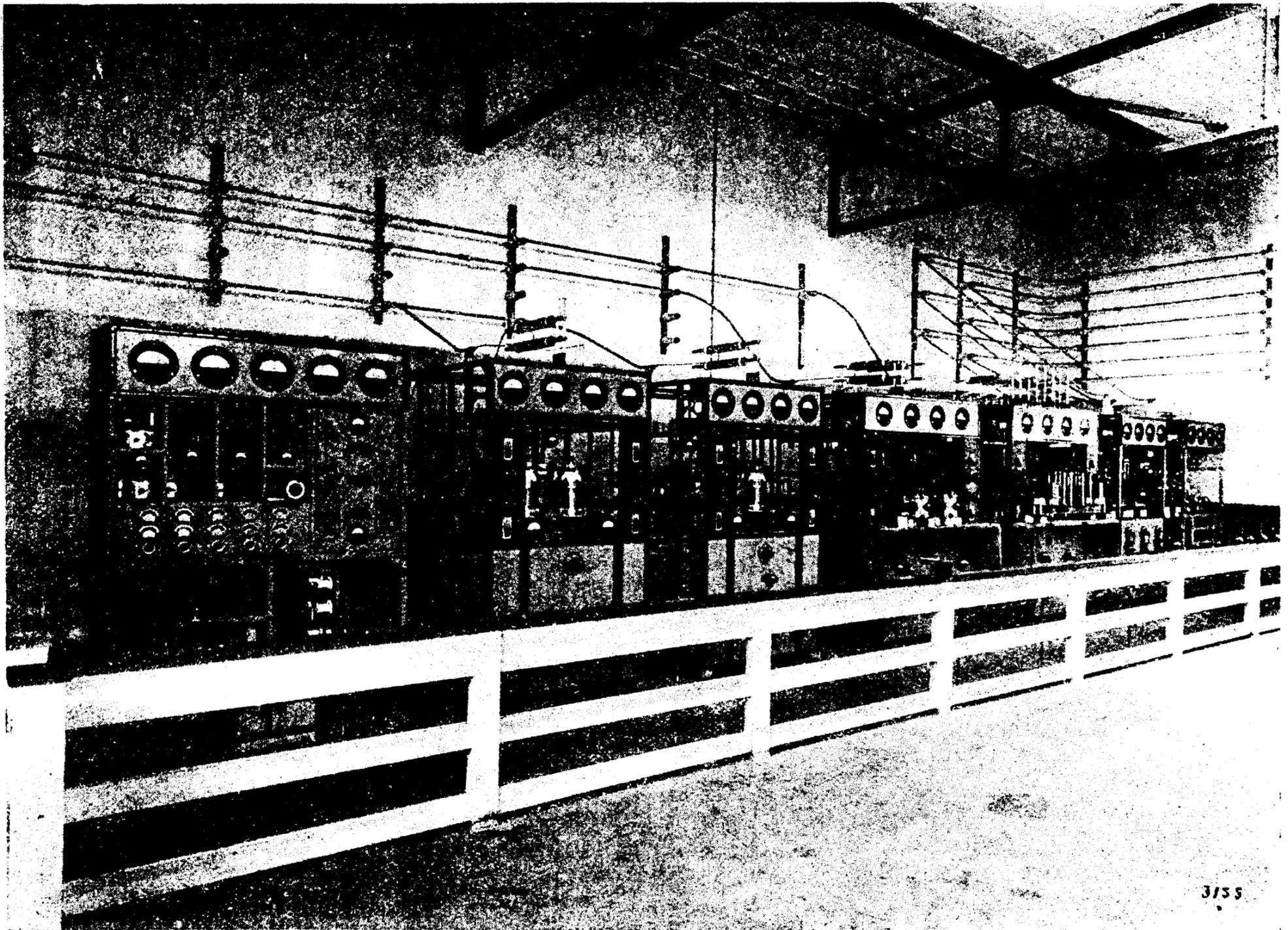
Les programmes. — Pour la musique,

originale destinée à ajouter à l'intérêt de ses programmes et à compléter ses informations. Il s'agissait d'un Journal Parlé quotidien, donnant en quarante-cinq minutes, d'une façon claire, laconique, toutes les nouvelles du monde et de la journée. C'était la formule créée en France au poste de la Tour Eiffel par Maurice Privat. Elle fut appliquée en Belgique avec le plus grand succès. Journellement, les auditeurs se plaisent, depuis trois ans, à

En trois ans, le Journal Parlé de Radio-Belgique a conquis une place prépondérante dans la presse radiophonique. Le public belge l'a accueilli avec sympathie, et c'est un succès très vif qui a récompensé ceux qui participent quotidiennement à sa rédaction : MM. Théo Fleischmann, rédacteur en chef ; André Guéry, Albert Bouckaert, Pierre Fontaine, rédacteurs ; Paul Gilson, Léon et Paul Donnay, collaborateurs réguliers.

manifestations artistiques. Un microphone est installé dans ces établissements avec les amplificateurs nécessaires, et le courant ainsi capté est envoyé dans le poste de la rue de Stasart.

Le procédé est exactement le même pour les radiodiffusions en province. Cependant, dans ce cas, certaines précautions sont indispensables et elles concernent spécialement le câble téléphonique, c'est pourquoi Radio-Bel-



Vue générale des appareils émetteurs de Huizen.

suivre la lecture des différentes rubriques de ce quotidien complet qui dispose de sources d'information personnelles, qui est organisé et fonctionne comme un journal imprimé. Ces rubriques sont : Les informations commerciales et financières, les sports, nouvelles de Belgique, comptes rendus parlementaires, etc. Critique dramatique, les Théâtres, reportages, interviews, nouvelles de l'étranger, le Calendrier du lendemain, le bulletin météorologique.

De très nombreuses personnalités belges et étrangères ont été interviewées de vive voix, devant le microphone du Journal Parlé. Ce microphone se déplace aussi parfois pour permettre à un rédacteur de faire le reportage parlé d'un événement extérieur sensationnel.

Les Radiodiffusions. — Radio-Belgique procède très fréquemment à des radiodiffusions. Non seulement ces manifestations permettent d'offrir des programmes artistiques d'un choix tout spécial, mais encore de réaliser de véritables tours de force techniques. Elles intéressent tout particulièrement le public sans-filiste qui se plaît à les suivre et à les encourager.

Les radiodiffusions peuvent se partager en trois catégories : celles qui sont faites à Bruxelles même, celles auxquelles on procède en province, et enfin les « relais » d'émissions étrangères.

En ce qui concerne les radiodiffusions prises à Bruxelles, des accords ont été faits avec l'Administration des P. T. T. afin de pouvoir relier le poste par fil aux établissements où se déroulent des

manifestations artistiques. Un microphone est installé dans ces établissements avec les amplificateurs nécessaires, et le courant ainsi capté est envoyé dans le poste de la rue de Stasart.

Le procédé est exactement le même pour les radiodiffusions en province. Cependant, dans ce cas, certaines précautions sont indispensables et elles concernent spécialement le câble téléphonique, c'est pourquoi Radio-Bel-

gique a dû installer dans toute la Belgique, et sur les principaux câbles, des amplificateurs spéciaux qui, lors des radiodiffusions, sont branchés sur les câbles de l'Etat, ce qui permet de recevoir les émissions les plus lointaines sans déformation et avec une force et une netteté parfaites.

C'est avec ce système que Radio-Belgique a pu procéder à de curieux reportages parlés, comme ceux de la Course des Six Jours de Bruxelles, du Bal de Carnaval donné au Théâtre de la Monnaie, du Rallye Automobile Paris-Liège, de l'Inauguration du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, de la course automobile des 24 heures de Francorchamps.

Les installations faites pour Bruxelles et la province ont également permis de

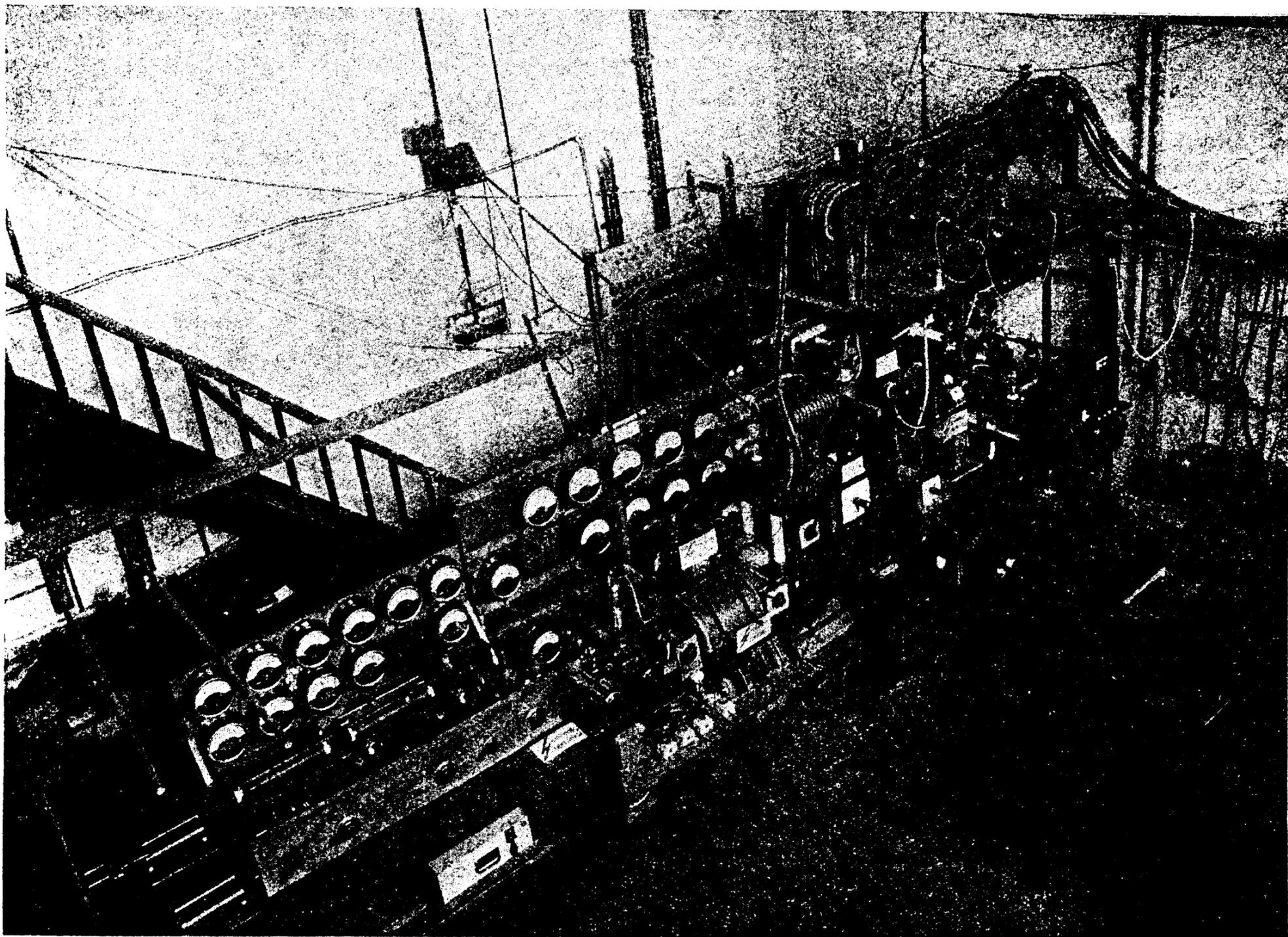
brancher les câbles internationaux étrangers, tels que ceux de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, et de pousser même les relais jusqu'en Autriche.

De plus, ces installations constituent en Belgique une sorte de nœud de communications internationales radiophoniques des plus importantes, qui, l'an dernier par exemple, a rendu possible les relais suivants : Bruxelles-Londres,

la conclusion de contrats avec des revendeurs et des fabricants de lampes, lesquels consentent au poste une ristourne sur le matériel vendu.

Malheureusement, ces ressources étaient encore notablement insuffisantes pour couvrir les débours, c'est pourquoi Radio-Belgique a institué un service de publicité parlée. Publicité discrète d'ailleurs, puisqu'elle ne dépasse pas quinze

1.800 heures, 1.200 furent données dans l'auditorium, 600 furent occupées par des radiodiffusions données en 52 endroits différents, dont 24 à Bruxelles et 28 en province. 454 radiodiffusions extérieures furent faites, 290 à Bruxelles 164 en province. Il convient d'ajouter 9 essais de retransmissions internationales avec Londres, Cologne, Vienne, Hilversum et Amsterdam.



Les appareils émetteurs de FCJ station Philips d'Hilversum sur ondes très courtes.

Bruxelles - Cologne, Ostende - Londres, Londres - Cologne, Cologne - Londres, Hilversum - Bruxelles, Vienne - Bruxelles, Bruxelles - Hilversum, Ypres - Londres.

Les ressources de Radio-Belgique. — Un orchestre comptant plus de vingt musiciens, des solistes, des artistes, des journalistes, des conférenciers, un personnel technique et administratif, une installation importante, une moyenne de cinq heures d'émission quotidienne, des services d'informations de presse, les droits à payer aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, les redevances syndicales... tout cela constitue de très lourdes charges pour une station.

Afin de faire face à ce budget de dépenses, budget croissant en raison directe des progrès qu'il fallait accomplir, Radio-Belgique a dû envisager la possibilité de s'assurer certaines ressources. Celles-ci ont été trouvées par

minutes pour cinq heures d'émissions ! Encore s'est-on appliqué à ne pas exagérer la quantité de cette publicité, à la présenter d'une façon intéressante, plaisante, destinée à ne pas importuner l'auditeur et à la rendre sympathique. Radio-Belgique émet la publicité parlée par brefs communiqués dans le Journal Parlé et, à 10 h. 15 du soir, à la fin du concert, dans les dernières nouvelles de presse de la soirée, au cours de certaines conférences et dans la chronique de l'actualité qui, intercalée dans le milieu du concert, constitue en quelque sorte un entr'acte.

Quelques chiffres. — Citons, pour terminer, quelques chiffres qui donneront une idée assez nette de l'activité du poste belge.

Au cours de l'exercice 1923-24, il y eut 1.145 heures d'émission. On en compte 1.800 en 1927-28. De ces

VERS LE STATUT

Malgré les incontestables résultats obtenus par Radio-Belgique — et de l'avis de tous ce poste, depuis sa création, n'a cessé de veiller tant au point de vue technique qu'au point de vue artistique, au progrès de ses émissions — le gouvernement belge n'a pas voulu laisser se développer sans mesure et sans contrôle sérieux un moyen de propagande aussi important que la T. S. F. et, en avril dernier, il a présenté à la Chambre des représentants trois projets de loi constituant un statut radiophonique, projets qui, déposés le 18 avril, ont été votés huit jours après à l'unanimité moins une voix et une abstention. Le statut nouveau devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet dernier, mais le Sénat, invité à se prononcer, a voulu protester

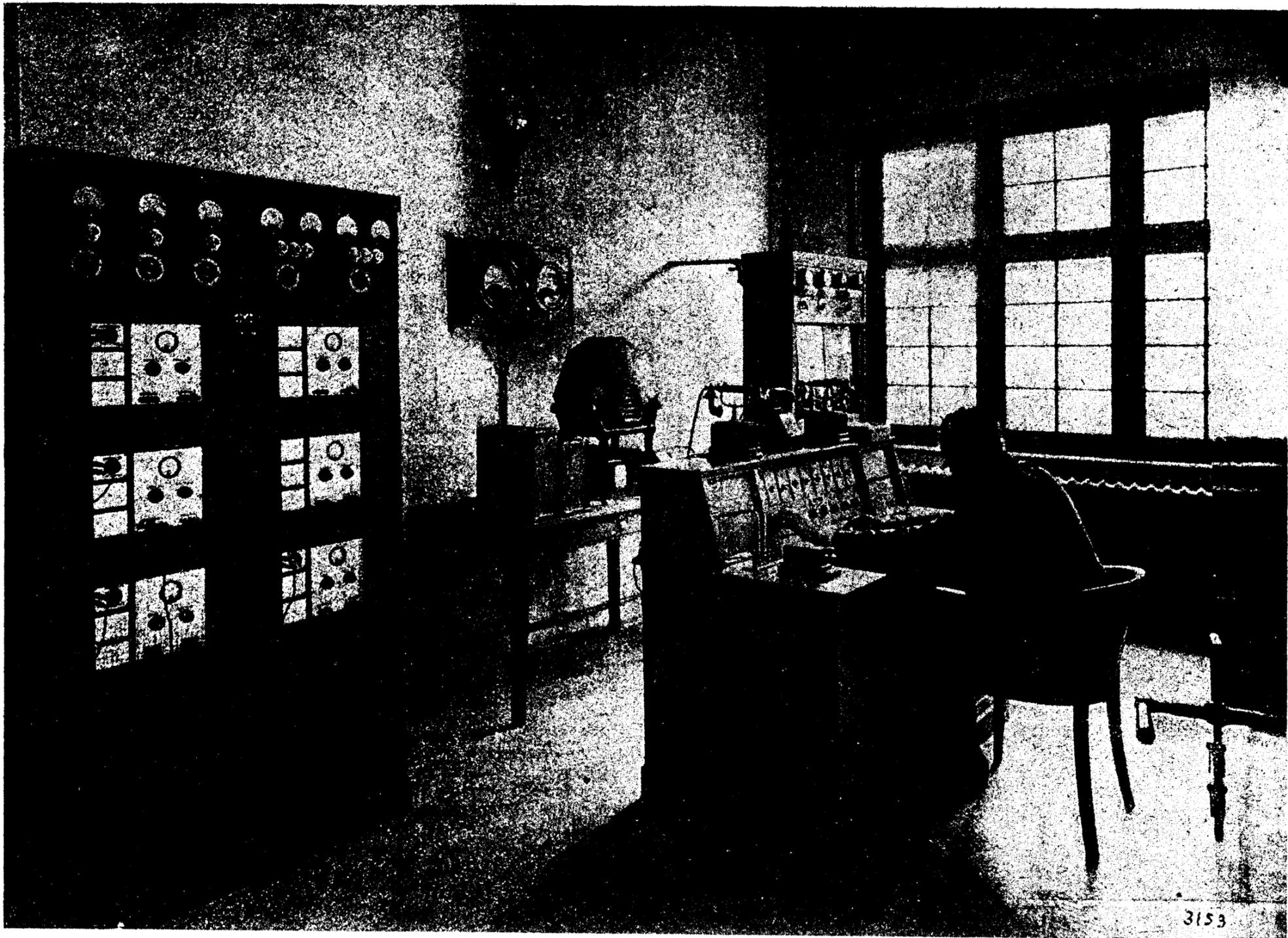
contre la volonté du gouvernement de lui faire prendre une décision en une matière si importante le dernier jour de la session et il a ajourné son vote.

Dans ce projet gouvernemental, l'exposé des motifs déclare — un peu sévèrement à notre avis, étant donné l'œuvre accomplie par Radio-Belgique — que « l'initiative privée livrée à elle-même s'est, comme dans tous les autres pays, révélée impuissante » et que « pour répondre aux légitimes besoins

seil élira dans son sein un « comité permanent » comprenant trois ou quatre membres dont le mandat aura une durée de deux ans et pourra être renouvelé. Il pourra, en outre, être constitué par le gouvernement une ou plusieurs commissions consultatives, soit pour un objet déterminé, soit en vue de questions d'ordre régional ou local.

Les ressources de l'Institut seront : 1° les 90 % des recettes fournies par la redevance annuelle prélevée par

émissions françaises, l'autre aux émissions flamandes. Il est probable également qu'une troisième longueur d'onde sera affectée aux émissions en allemand, spécialement destinées aux cantons d'Eupen et de Malmédy, rattachés à la Belgique par le traité de Versailles. Une première subvention de 1.600.000 francs était prévue dans le projet gouvernemental, dont on escomptait la mise en application le 1^{er} juillet.



Les amplificateurs de modulation de Huizen.

des amateurs, il est indispensable qu'en tous points du pays on puisse recevoir les émissions des postes nationaux à puissance suffisante au moyen d'appareils récepteurs d'un prix extrêmement modique » et que l'organisme chargé de l'exploitation du service de la radiodiffusion doit revêtir la forme d'un « établissement public ».

D'où la création est envisagée d'un Institut National de Radiodiffusion. Cet Institut comportera un « Conseil de gestion » présidé par le Ministre des P. T. T. et composé de dix membres nommés par le Gouvernement et révocables par lui. Quatre au moins de ces membres seront choisis en raison de leur compétence technique en matière de radiodiffusion. Le Con-

l'Etat sur les appareils récepteurs ; 2° une somme égale aux prévisions de recettes de l'impôt perçu par l'Etat sur le prix de gros des lampes, puis le montant des dons et legs, les emprunts que l'Institut pourrait contracter moyennant autorisation de l'Etat et avec sa garantie, etc. — La redevance à percevoir sur les postes récepteurs sera de 60 francs belges (soit environ 40 francs français) quelle que soit l'importance du poste, qu'il soit à lampes ou à galène. Toutefois, pour frapper plus lourdement les appareils à lampes, et ceci proportionnellement à leur importance, il sera perçu une taxe de luxe sur les lampes.

Deux longueurs d'ondes sont prévues pour les émissions : l'une servira aux

Le vote de ce statut a réuni, avon-nous dit, la quasi unanimité de la Chambre des Représentants. Dans la courte discussion qui a précédé le vote, les membres du Parlement belge se sont montrés soucieux d'éviter la « fonctionnarisation de la T. S. F. », soucieux aussi de voir établir un régime qui ne fasse pas de la T. S. F. une arme de propagande aux mains de certaines tendances, mais où, au contraire, la liberté de pensée soit sauvegardée.

Il est vraisemblable, qu'à la rentrée, le Sénat adoptera à son tour ce projet de statut, sans y apporter de grandes modifications et on espère que la nouvelle réglementation pourra entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1930.